



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 26556

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le relèvement de l'âge de la retraite. L'impact du vieillissement démographique sur les dépenses publiques de retraite à de fortes probabilités de se traduire notamment par une augmentation conséquente de l'âge de cessation d'activité. Toutefois, le fait d'envisager de travailler jusqu'à un âge plus avancé va à l'encontre des mesures de réduction du temps de travail (destinées à mieux profiter de son temps libre et à réduire le chômage) et des mesures de préretraite. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure et par quels moyens elle entend concilier ces deux exigences.

Texte de la réponse

Notre système de retraite par répartition constitue un acquis collectif qui doit être préservé au profit des générations futures. C'est en effet un système d'assurance et de solidarité qui a permis une profonde amélioration du niveau de vie des Français les plus âgés. Pérenniser et consolider ce système de retraite solidaire constitue un objectif prioritaire du Gouvernement, d'autant plus qu'il va être confronté à un choix démographique majeur à partir de 2005. Le Premier ministre a demandé au commissariat général du Plan de mener une analyse d'ensemble des régimes de retraite. Ces travaux devaient notamment évaluer l'ensemble des enjeux pesant sur les comptes des régimes à la lumière de l'évolution des ratios démographiques à moyen et à long termes. Cette analyse s'est déroulée dans la plus grande transparence et a donné lieu à une large concertation avec les partenaires sociaux. Le rapport du commissariat général du Plan présente, comme le Premier ministre le lui avait demandé, un diagnostic complet de la situation de nos régimes de retraite. Il montre clairement que notre système de retraite par répartition a atteint son objectif : le niveau de vie des retraités est désormais comparable à celui des actifs. Il met cependant en évidence la situation financière difficile dans laquelle nos régimes de retraite vont se trouver à compter de 2005-2010, à cause du choc démographique, des adaptations sont donc nécessaires pour assurer la pérennité de nos régimes par répartition. Afin de déterminer les pistes de réforme, une concertation a été engagée cet été avec les partenaires sociaux. Cette phase de consultation se poursuit actuellement. Le Premier ministre définira au début de l'année 2000 les orientations générales qui présideront à l'adaptation de nos régimes de retraite.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26556

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1351

Réponse publiée le : 31 janvier 2000, page 699